

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

Un peu moins des trois quarts des diplômés 2015 de licence générale s'inscrivent en première année de master (M1) à la rentrée suivant l'obtention de leur diplôme : 11 % le font en master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) et 62 % dans les autres disciplines de master. Hors master MEEF, un étudiant sur dix change de discipline lors du passage de L3 en M1, un sur vingt change d'académie, en se dirigeant le plus souvent vers l'académie de taille importante la plus proche de son académie d'origine. Les diplômés de licence professionnelle (LP) sont très peu nombreux à poursuivre des études après l'obtention du diplôme.

Dans cette note, le terme de licence générale est utilisé pour désigner une licence autre qu'une licence professionnelle.

La poursuite d'études des diplômés de licence en première année de master

Le processus de rapprochement des systèmes d'enseignement supérieur européens amorcé en 1998 a conduit à mettre progressivement en place une division de l'enseignement supérieur en trois cycles : Licence (en 3 ans)-Master (en 2 ans)-Doctorat (en 3 ans). Les cycles Licence-Master remplacent l'ancien découpage en DEUG (en 2 ans)-Licence (en 1 an)-Maîtrise (en 1 an)-DEA/DESS (en 1 an). Alors même que cette nouvelle structuration a été mise en place par l'ensemble des universités françaises, la gestion des flux a subsisté dans un certain nombre d'entre elles sous sa forme antérieure entre la première et la deuxième année de master, un passage qui correspondait auparavant à la sélection opérée à l'entrée en DEA/DESS après l'obtention d'une maîtrise.

Pour mettre fin à cette situation une loi a été élaborée en concertation avec les représentants de l'enseignement supérieur universitaire et promulguée le 23 décembre 2016. Ce texte énonce deux principes qui s'appliqueront dès la rentrée 2017. Le premier de ces principes donne la possibilité aux universités de recruter les étudiants à l'entrée du cursus master. En contrepartie, et sous réserve de validation des enseignements, la poursuite d'étude en deuxième année est assurée. Les dérogations à ce principe sont strictement encadrées par la réglementation. Le deuxième principe réaffirme le droit à la poursuite d'études en master pour

tous les étudiants titulaires d'une licence générale. Un étudiant pourra faire valoir ce droit auprès du recteur de la région académique où il a obtenu sa licence. Celui-ci devra lui faire au moins trois propositions d'admission, dont une dans l'établissement dans lequel l'étudiant a obtenu sa licence, lorsque l'offre de formation le permet, et à défaut dans un établissement de la même région académique.

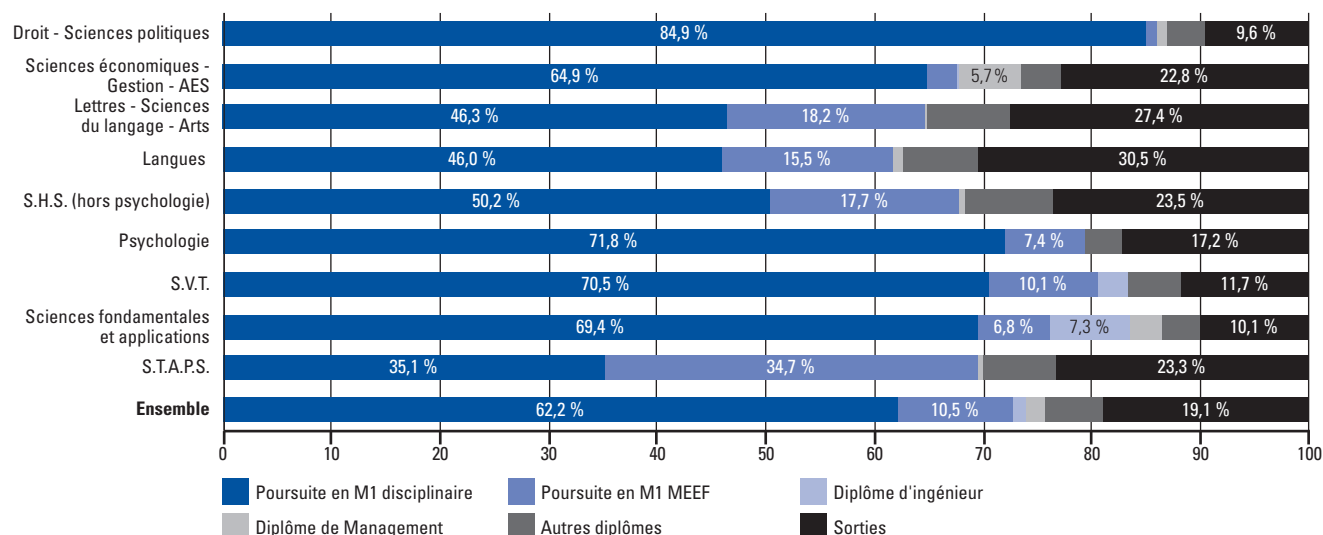
Cette note a pour objectif d'analyser les passages de troisième année de licence générale (L3) en première année de master (M1), à la rentrée 2015, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.

Le taux de poursuite des diplômés de licence en première année de master est stable depuis 2010

Un peu moins des trois quarts des 128 700 diplômés 2015 de licence générale (73 %) s'inscrivent en première année de master (M1) à la rentrée suivant l'obtention du diplôme : 11 % s'inscrivent en master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et 62 % dans les autres disciplines (regroupées sous le terme de « masters disciplinaires » dans la suite de ce document).

La proportion de diplômés de licence générale (LG) qui s'inscrivent en M1 est stable depuis 2010. Cette stabilité a été précédée

GRAPHIQUE 1 - Devenir des diplômés de licence générale en 2015 selon la discipline de la licence (en %)



Note de lecture : 62,2 % des diplômés 2015 de licence générale s'inscrivent en première année de master disciplinaire à la rentrée 2015.

Source : MESRI-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE

par une hausse de 10 points entre 2008 et 2010. Elle est la conséquence de la réforme de la « masterisation » de juillet 2010 qui rend la détention d'un master obligatoire pour devenir fonctionnaire de l'éducation nationale en tant qu'enseignant ou conseiller principal d'éducation. Cette réforme s'est accompagnée de la création d'un master dédié à la formation des futurs enseignants et personnels d'éducation (master MEEF-Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) qui assure une formation spécifique aux métiers de l'enseignement et intègre une préparation aux concours de l'enseignement. La proportion des diplômés de LG qui s'inscrivent en M1 MEEF progresse depuis leur création en 2010 et atteint 11 % en 2015. Cette augmentation s'est accompagnée d'une baisse du même ordre des poursuites en master disciplinaire, les passages en M1 restant globalement stables depuis 2010.

Un petit nombre de diplômés (8 %) choisissent de poursuivre leurs études dans d'autres formations que le M1 : 3 % s'inscrivent dans une formation d'ingénieur ou de management, 3 % encore s'inscrivent en LP ou se réinscrivent en licence générale, le plus souvent dans une discipline différente de celle du diplôme obtenu. Un diplômé sur cinq choisit d'interrompre ses études après l'obtention de la licence, temporairement ou définitivement. Cette proportion est légèrement surestimée car certains de ces étudiants peuvent s'être inscrits dans

un établissement non couvert par les données utilisées pour cette étude (voir Source et méthodologie).

L'orientation en fin de L3 dépend fortement de la discipline étudiée

La proportion de diplômés de LG qui s'inscrivent en M1 disciplinaire après l'obtention de leur diplôme varie sensiblement d'une discipline à l'autre. Elle atteint 85 % en droit-science politiques, 72 % en psychologie, et est proche de 70 % en sciences de la vie, de la terre et de l'univers (S.V.T.) et en sciences fondamentales et applications. A l'inverse, elle est inférieure à 50 % en S.T.A.P.S. (35 %), langues (46 %) et lettres-science du langage-arts (46 %) (*graphique 1*).

Les inscriptions en première année de master MEEF sont très peu fréquentes chez les diplômés de droit-science politiques (1 %) et de sciences économiques-gestion-A.E.S. (3 %). Elles sont nettement plus nombreuses dans les disciplines où les poursuites en M1 disciplinaire sont moins fréquentes. Elles atteignent 35 % chez les diplômés de S.T.A.P.S., 18 % en lettres-science du langage-arts et 16 % en langues contre 11 % en moyenne. C'est également dans ces disciplines que les réinscriptions en licence générale sont les plus nombreuses. Certaines disciplines offrent la possibilité de se réorienter vers d'autres voies de l'enseignement supérieur. Les formations

d'ingénieur accueillent 7 % des diplômés de sciences fondamentales et applications et 3 % des diplômés de S.V.T. De même, 6 % des diplômés de sciences économiques-gestion-A.E.S. et 3 % des diplômés de sciences fondamentales et applications s'inscrivent dans une formation préparant à un diplôme de management ou de gestion.

Les interruptions d'études sont relativement rares en droit-science politiques, sciences fondamentales et applications et S.V.T. Elles sont beaucoup plus fréquentes en langues, lettres-science du langage-arts et S.T.A.P.S. où elles concernent un diplômé sur quatre.

Un étudiant sur dix change de discipline lors du passage de L3 en M1 mais en gardant souvent le même sujet d'intérêt

Parmi les étudiants qui poursuivent en M1, 89 % sont inscrits dans la même discipline que celle de leur diplôme de licence. Mais ce pourcentage varie sensiblement selon la discipline de la licence.

Il y a très peu de changements de discipline en psychologie (2 %), en droit-science politiques (4 %) et en S.T.A.P.S. (6 %) (*tableau 1*). Il y en a un peu plus en S.V.T. (9 %) et en sciences fondamentales et applications (12 %). Les étudiants qui passent de S.V.T. en sciences fondamentales ou l'inverse, qui représentent 4 %

TABLEAU 1 - Poursuites d'études après la licence : discipline de la licence et discipline de l'inscription en M1 disciplinaire

| Discipline du diplôme de licence générale | Discipline d'inscription en M1 | | | | | | | | |
|---|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---------|---|-------------|--------|--|------------|
| | Droit - Sciences politiques | Sciences économiques - Gestion - AES | Lettres - Sciences du langage - Arts | Langues | Sciences humaines et sociales (hors psycho) | Psychologie | S.V.T. | Sciences fondamentales et applications | S.T.A.P.S. |
| Droit - Sciences politiques | 96,1 | 2,3 | 0,1 | 0,2 | 1,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,0 |
| Sciences économiques - Gestion - AES | 4,5 | 91,2 | 0,1 | 0,3 | 2,4 | 0,0 | 0,2 | 1,0 | 0,2 |
| Lettres - Sciences du langage - Arts | 0,3 | 0,6 | 81,1 | 2,1 | 15,3 | 0,2 | 0,0 | 0,3 | 0,1 |
| Langues | 3,4 | 8,6 | 7,6 | 69,0 | 11,2 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,0 |
| Sciences humaines et sociales (hors psycho) | 4,2 | 3,3 | 6,9 | 1,7 | 82,0 | 0,3 | 1,0 | 0,6 | 0,1 |
| Psychologie | 0,1 | 0,3 | 0,1 | 0,0 | 0,8 | 97,7 | 0,8 | 0,2 | 0,1 |
| S.V.T. | 0,1 | 1,5 | 0,0 | 0,0 | 2,8 | 0,1 | 90,9 | 4,3 | 0,3 |
| Sciences fondamentales et applications | 0,2 | 5,1 | 0,0 | 0,0 | 2,2 | 0,1 | 4,2 | 88,2 | 0,0 |
| S.T.A.P.S. | 0,0 | 3,2 | 0,0 | 0,0 | 0,8 | 0,2 | 2,0 | 0,0 | 93,7 |

Note de lecture : 96,1% des poursuites d'études après l'obtention d'une licence générale de droit-sciences politiques se font dans la même discipline et 2,3% en sciences économiques-Gestion-AES.

Source : MESRI-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE

des étudiants de ces deux disciplines, sont pour beaucoup des étudiants en chimie. Cette matière peut en effet être classée en sciences fondamentales ou en S.V.T. selon le poids accordé aux approches théoriques et appliquées dans la formation. De même les étudiants qui passent d'une licence en sciences fondamentales à un master de sciences économiques sont dans les deux tiers des cas des étudiants en informatique ou en mathématiques appliquées aux sciences sociales (M.A.S.S.) qui choisissent de passer de la théorie à l'un de ses domaines d'application.

Les diplômés d'une licence de lettres-sciences du langage-arts, de langues ou de sciences humaines et sociales hors psychologie (S.H.S) sont beaucoup plus nombreux à changer de discipline lorsqu'ils s'inscrivent en M1 : ils sont près de 20% en lettres-sciences du langage-arts et en S.H.S. et jusqu'à 30% en langues. 15% des lauréats d'une licence de lettres-sciences du langage-arts choisissent un master de S.H.S. Dans la moitié des cas il s'agit d'un master en sciences de l'information et de la communication, qui apparaît comme un domaine d'application des compétences acquises dans l'expression écrite ou artistique. Les diplômés de S.H.S. qui s'inscrivent dans un master de droit-sciences politiques ou de lettres-sciences du langage-arts sont pour beaucoup des étudiants en histoire et ces passages reflètent les nombreux domaines d'études de cette discipline.

Les académies de grande taille retiennent leurs propres étudiants et attirent ceux des académies limitrophes

Un peu moins du quart des diplômés de licence générale qui s'inscrivent en M1 à la rentrée suivante change d'établissement lors de ce passage (22%).

Les étudiants de Paris sont nettement moins enclins que les autres à changer d'établissement lors du passage de L3 en M1 (14% seulement). Ceux de Strasbourg et de Nancy-Metz le sont également moins que la moyenne (entre 16% et 17%). Les étudiants des départements d'Outre-Mer, de la Corse, et des académies centrales – Limoges, Orléans-Tours et Clermont-Ferrand – sont parmi les plus mobiles (30% et plus).

Dans l'académie de Lille la moitié des changements d'établissement se fait entre les 6 universités de l'académie. A Paris ce sont 4 changements d'établissement sur 10 et à Lyon 3 sur 10. Partout ailleurs la proportion ne dépasse pas un sur cinq.

Du fait de leur offre de formation plus diversifiée, les étudiants des académies de grande taille – Paris, Lille, Lyon, Versailles, Toulouse – sont moins nombreux à quitter leur académie d'origine lors du passage en M1 que ceux des plus petites. Quelques académies font exception à cette règle : les étudiants des académies de l'Est, Strasbourg et Nancy-Metz, sont moins mobiles que ceux des autres académies de taille

comparable ; ceux de l'Ouest et du Centre, Nantes, Clermont-Ferrand et Orléans-Tours, le sont plus.

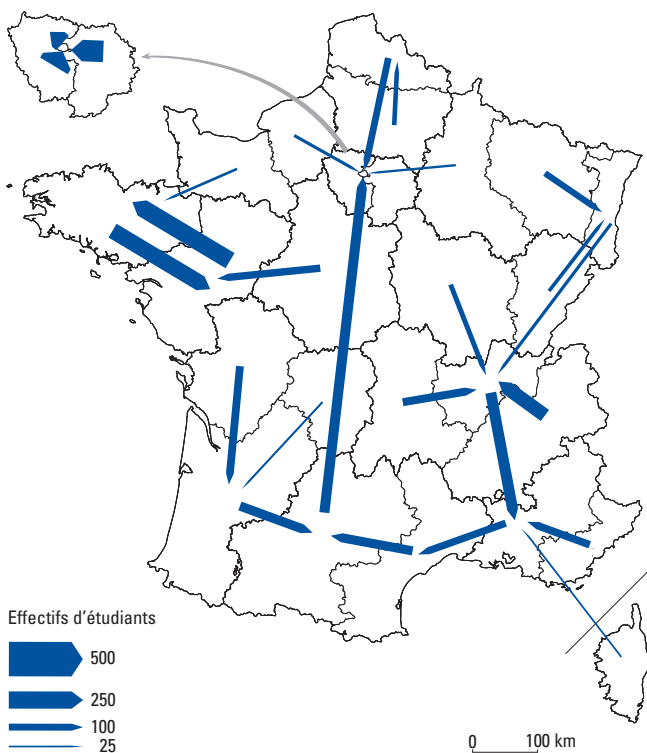
Lorsqu'un étudiant quitte son académie d'origine c'est dans un tiers des cas pour s'inscrire dans une académie limitrophe.

Les échanges entre académies limitrophes de tailles voisines sont très intenses. Il en est ainsi entre les trois académies d'Ile-de-France, entre Rennes et Nantes, entre Montpellier et Aix-Marseille, entre Toulouse et les académies de Montpellier et de Bordeaux. Les échanges sont pratiquement à l'équilibre entre Rennes et Nantes et entre Montpellier et Aix-Marseille. Ils sont favorables à Paris en Ile-de-France et à Toulouse depuis Montpellier et Bordeaux.

Les étudiants des petites et moyennes académies s'orientent principalement vers l'académie limitrophe la plus grande : l'académie de Lyon est la première destination des étudiants de Grenoble, Clermont-Ferrand et Dijon (mais pas de ceux de Besançon, qui préfèrent s'inscrire à Strasbourg) ; Lille la première destination des étudiants d'Amiens ; Aix-Marseille celle des étudiants de Nice et de Corse ; Rennes celle des étudiants de Caen ; Bordeaux celle des étudiants de Poitiers et Limoges (*carte 1*).

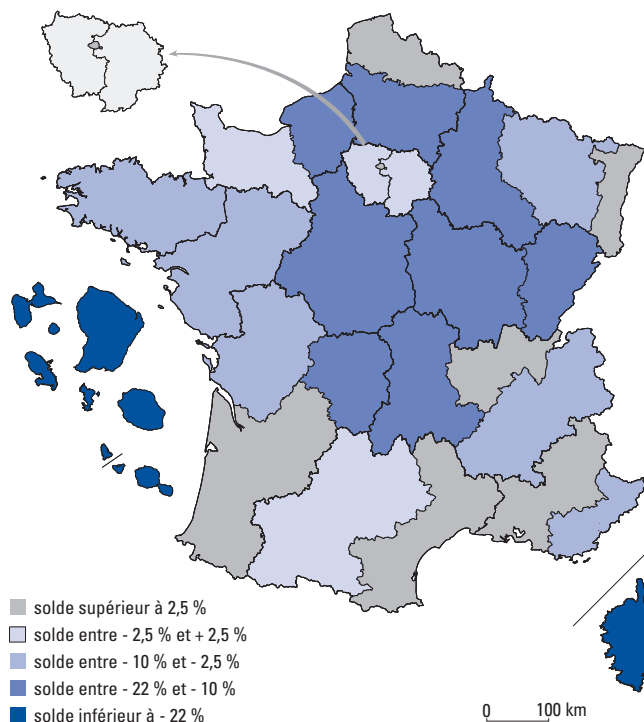
En revanche, malgré leur taille, les académies de Versailles et de Créteil n'attirent pas les étudiants des académies régionales alentour. Les étudiants de Rouen préfèrent s'inscrire à Paris, Lille ou Caen plutôt qu'à Versailles ; ceux d'Orléans-Tours

CARTE 1 - Rentrée 2015 : Principale destination des étudiants changeant d'académie à l'entrée du M1



Source : MESRI-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE

CARTE 2 - Solde net des échanges avec les autres académies (en % des étudiants originaires de l'académie)



Source : MESRI-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE

lui préfèrent Nantes ; et Créteil accueille moitié moins d'étudiants de Reims que chacune des académies de Paris, Lille, Lyon et Nancy.

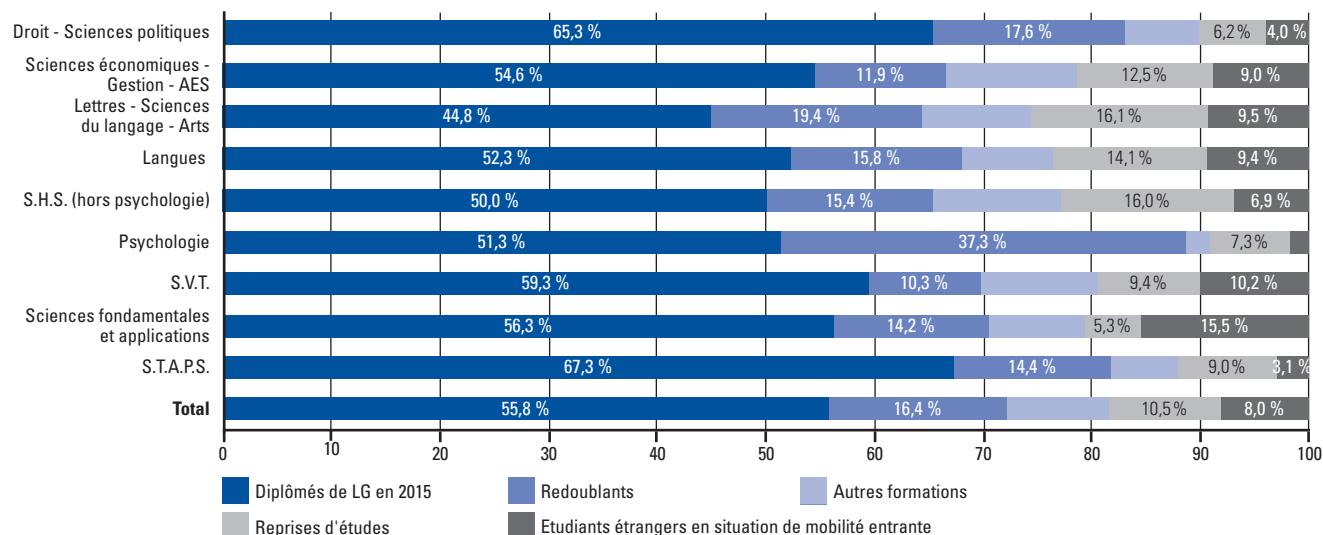
Outre les flux entre académies limitrophes, le flux vers Paris depuis les académies régionales représente également une part importante des changements d'académie puisqu'en moyenne un étudiant provincial

sur dix s'inscrit dans une université parisienne lorsqu'il change d'académie à l'entrée du M1. Paris est en outre la première destination des étudiants des grandes académies de Lille et Toulouse ; mais pas des étudiants de Lyon, qui lui préfèrent Aix-Marseille. Il ne s'agit pas pour autant d'un afflux massif d'étudiants vers Paris car ceux qui entrent ne représentent guère plus de 2%

de l'ensemble des diplômés provinciaux qui poursuivent en M1.

Sur l'ensemble des diplômés de licence générale poursuivant en M1, ceux qui s'inscrivent à Paris dépassent de 12% en nombre ceux qui en sont originaires (carte 2). Les académies pour lesquelles les entrées dépassent nettement les sorties sont au nombre de sept. Elles comprennent : les

GRAPHIQUE 2 - Origine des étudiants inscrits en M1 disciplinaire à la rentrée 2015 (en %)



Note de lecture : 55,8 % des inscrits en M1 disciplinaire à la rentrée 2015 ont obtenu un diplôme de licence générale à la session 2015.

Source : MESRI-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE

trois plus grandes, Paris (+12 %), Lyon (+5 %) et Lille (+4 %), trois académies du Sud, Aix-Marseille (+11 %), Bordeaux (+10 %), Montpellier (+5 %), ainsi que Strasbourg (+10 %), première destination des étudiants de Nancy et de Besançon, et dont les étudiants sont relativement peu mobiles. Entrées et sorties s'équilibrent à peu près à Toulouse (+1 %), Versailles (+1 %), Créteil (-2 %) et Caen (-2 %). Toutes les autres académies sont déficitaires, avec des déficits modérés dans les académies de moyenne importance comme Grenoble, Rennes, Nantes, Nancy-Metz et des déficits importants dans les petites académies, notamment en Corse et en Outre-mer. Le déficit de l'académie d'Orléans-Tours (-20 %) apparaît relativement élevé par rapport aux académies de taille comparable. Il pourrait être lié à sa position centrale et à la proximité d'un grand nombre de centres universitaires.

1. Un étudiant étranger est considéré comme étant en situation de mobilité entrante dans l'enseignement supérieur français s'il n'a pas le baccalauréat français et s'il a obtenu son dernier diplôme à l'étranger.

Les diplômés de licence générale ne représentent qu'un peu plus de la moitié des étudiants inscrits en première année de master

Les diplômés 2015 de licence générale ne représentent qu'un peu plus de la moitié des étudiants inscrits en M1 en 2015-2016 (56 %) (*graphique 2*). Un peu moins de 20 % de l'effectif est constitué des diplômés 2015 de licence professionnelle (3 %) et des redoublants (16 %). Le quart restant est ainsi formé d'étudiants ayant une origine en dehors du parcours d'études universitaire linéaire. Parmi ces derniers 8 % sont des étudiants étrangers en situation de mobilité entrante dans l'enseignement supérieur français¹ et 11 % sont des étudiants en reprise d'études (ou inscrits l'année précédente dans un établissement non couvert par le système d'information utilisé pour cette étude – voir Source et méthodologie).

La psychologie se distingue des autres disciplines par la part très élevée des redoublants

dans l'effectif de M1 (37 %, plus du double de la moyenne) qui reflète vraisemblablement la forte pression observée à l'entrée du M2. Cette discipline est également une de celles qui accueillent le moins d'étudiants étrangers en situation de mobilité entrante (2 %) avec le droit-sciences politiques (4 %) et S.T.A.P.S. (3 %). A l'inverse le pourcentage d'étudiants étrangers en situation de mobilité entrante est le double de la moyenne en sciences fondamentales et applications (16 %). Les étudiants en reprise d'études sont beaucoup plus nombreux en M1 de lettres-sciences du langage-arts, langues et S.H.S. (hors psychologie) que dans les autres disciplines. Ces disciplines sont également celles où l'inscription en M1 après l'obtention de la licence est la moins fréquente. Les étudiants de ces disciplines sont semblent-il plus nombreux que les autres à interrompre momentanément leurs études entre la licence et le master.

Isabelle Maetz,
MESRI-SIES

Pour en savoir plus

- Lemaire, S. et Papon, S., « La mobilité des étudiants », *Note d'information n° 09.02*, MEN-DEPP, février 2009.
- *Atlas régional des effectifs étudiants en 2013-2014*, MENESR-SIES, juin 2015.

Les poursuites d'études après la licence professionnelle restent très minoritaires

Du fait des finalités respectives des deux types de licence, insertion professionnelle pour la licence professionnelle et poursuite d'études pour la licence générale, il est naturel d'observer des poursuites d'études beaucoup moins fréquentes chez les diplômés de licence professionnelle que chez les diplômés de licence générale : 85 % des diplômés de licence professionnelle quittent l'enseignement supérieur après l'obtention du diplôme contre 19 % seulement des diplômés de licence générale.

L'inscription en M1 reste l'orientation privilégiée des diplômés de LP qui poursuivent leurs études après l'obtention du diplôme : cette formation accueille 10 % des diplômés de LP, contre 73 % des diplômés de LG. Les formations d'ingénieur et de management en accueillent pratiquement 2 %, contre 3 % des diplômés de LG. Ces formations représentent ainsi une part beaucoup plus importante des poursuites d'études des diplômés de LP que de LG.

Source et méthodologie

L'étude est basée sur les données issues du système d'information SISE qui recense, au niveau individuel, les inscriptions et les résultats aux diplômes des étudiants. Ces données permettent un suivi des parcours des étudiants via leur identifiant national (INE) mais présentent les inconvénients suivants :

- les inscriptions enregistrées sont des inscriptions administratives : on ne sait pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils se sont inscrits ni s'ils se sont présentés aux examens ;
- le système ne couvre pas l'intégralité des établissements d'enseignement supérieur (la couverture est de l'ordre de 90 %). Il manque en particulier les écoles de santé, les écoles d'art, et la plupart des écoles préparatoires à la fonction publique, dont les données sont collectées sous forme de tableaux ne permettant pas le suivi individuel des étudiants.

L'une des difficultés de l'étude a été le traitement des cas d'étudiants ayant obtenu plusieurs diplômes de licence générale, éventuellement dans des disciplines et des établissements différents, et des étudiants ayant pris plusieurs inscriptions en M1 dans des établissements différents (une seule inscription retenue par établissement) qui peuvent être dans des académies différentes et des disciplines différentes.

Parmi les 126 910 étudiants ayant obtenu un ou plusieurs diplômes de

licence générale en 2015, environ 1,4 % ont obtenu plusieurs diplômes. Le total des diplômes obtenus est 128 724. 78 837 étudiants ont pris au moins une inscription en M1 disciplinaire. 1,6 % d'entre eux avaient deux diplômes de LG et 452 d'entre eux (0,6 %) ont pris plus d'une inscription en M1 disciplinaire. Les résultats des analyses sur les changements de discipline et d'académie diffèrent légèrement selon la modalité de traitement des diplômes et des inscriptions multiples. La convention retenue dans l'ensemble des analyses effectuées a été de retenir l'ensemble des diplômes obtenus par un étudiant, ce qui conduit à surévaluer légèrement les changements de discipline (cas des étudiants ayant deux diplômes dans deux disciplines différentes dont l'inscription en M1 correspond à la discipline d'un des diplômes mais génère un changement de discipline pour le deuxième diplôme). En cas d'inscriptions multiples en M1, la convention retenue est de privilégier celle qui a été prise dans le même établissement ou la même académie pour l'analyse des changements d'établissement ou d'académie, et celle qui a été prise dans la même discipline pour l'analyse des changements de discipline. Lorsqu'il y a inscription simultanée en M1 et dans une formation d'ingénieur, seule l'inscription en M1 a été retenue, ce qui conduit à sous-évaluer les poursuites en formation d'ingénieur.